



Réunion régionale africaine virtuelle de l'OIT sur la crise de la Covid-19 en Afrique « Reconstruire en mieux »

2 juillet 2020

Panel 2 : **Relever les défis de la formalisation de l'économie informelle en Afrique.**

Présenté par : Madame **Madeleine E. BERRE**,
Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique,
du Travail, de la Formation Professionnelle
chargée du Dialogue Social

Quelles sont les mesures qui ont été mises en œuvre pour le passage de l’informel au formel en vue de réduire la pauvreté, atténuer les pertes de profits, améliorer la protection social et assurer la durabilité des entreprises ?

What are the current policy measures, which have been implemented to ensure a transition to formality as a means for reducing poverty, mitigating loss of income, improving social protection and ensuring the sustainability of enterprises? (to Minister of Labour)

La crise sanitaire du Covi-19 a révélé plusieurs faiblesses au niveau de nos écosystèmes sanitaires, de protection sociale et économique, et particulièrement avec le thème de ce panel, celle de l’accompagnement du secteur informel.

Dans cet environnement de crise sanitaire, le Gabon a mis en place un certain nombre de mesures d’accompagnement au plan social et économique dans un contexte de confinement général, puis partiel sur l’ensemble du territoire, à savoir :

- **des mesures de soutien à l’emploi**, avec notamment la préservation du pouvoir d’achat des travailleurs du privé par la mise en place d’une allocation de chômage technique dont le montant varie entre 50 et 70% du salaire brut mensuel hors primes ;
- **des mesures de flexibilité de l’emploi**, télétravail, travail en alternance, en rotation, temps partiel, récupération des heures perdues, congés payés anticipés et protection des travailleurs vulnérables ;
- **des mesures de soutien du pouvoir d’achat** des faibles revenus avec le maintien des revenus compris entre 80 mille Francs CFA et 150 mille Francs CFA ;
- **des mesures de soutien aux entreprises** avec la mise en place d’un guichet de financement d’urgence de 225 milliards de Francs CFA créé pour répondre immédiatement aux besoins urgents de trésorerie des entreprises ;
- **un moratoire sur les échéances de dettes** envers les banques sans aucune pénalité pour toute entreprise en cessation d’activité ou en grande difficulté liée à la crise ;
- **des remises d’impôt** accordées aux entreprises citoyennes qui ont su préserver l’emploi et qui ont fait montre de solidarité et d’exemplarité dans la situation de crise sanitaire ;

- **la défiscalisation des primes exceptionnelles** octroyées aux employés qui ont été maintenus en activité professionnelle et exposés durant la période de confinement ;
- **des mesures de lutte contre les inégalités et de maintien du pouvoir d'achat :**
 - **gratuité de l'électricité (4 milliards) et de l'eau (2 milliards)** pour les personnes les plus fragiles et économiquement faibles ;
 - **gratuité des loyers** pour les baux des entreprises impactées fortement par les mesures de fermeture, notamment dans le secteur de l'hôtellerie, restauration et éducation et autres ;
 - **gratuité des transports publics ;**
 - **banque alimentaire** au bénéfice des personnes défavorisées, en détresse et des gabonais économiquement faibles pour un montant de 5 milliards qui a permis de recenser et de mettre à jour le fichier des gabonais économiquement faibles ;
 - **soutien personnel** du Chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba avec une prise en charge du ticket modérateur, pour les soins des gabonais économiquement faibles d'un montant de 2 milliards 100 millions ;
 - **soutien de solidarité de la Fondation Sylvia Bongo Ondimba, Première Dame du Gabon, aux plus défavorisés** à travers des bons alimentaires, et distributions de masques ;
- - **fonds de solidarité qu'un fonds de solidarité** de l'ensemble des forces vives de la nation
- **des mesures de dépistages massifs** a titre de prévention sanitaire, 11000 dépistages par jour avec une augmentation significative des laboratoires de dépistage ;

Ces mesures ont permis d'atténuer et de réduire la pauvreté des personnes les plus vulnérables sur le plan économique, donc de soutenir le secteur informel mais aussi du secteur formel.

Au cours de cette période, le Gouvernement a maintenu un dialogue social soutenu et permanent avec les partenaires sociaux afin de sensibiliser le plus grand nombre de travailleurs sur les risques de la pandémie.

Le constat a révélé la difficulté du bénéfice de certaines de ces mesures économiques par le secteur informel et plus particulièrement celle de la prise en charge des loyers des entreprises fermées du fait des mesures de lutte contre la propagation du Virus.

Dans ces conditions, afin de favoriser le bénéfice de cette mesure au plus grand nombre, le ministère de l'Economie et du Budget a ouvert un guichet, et a invité les entreprises non formelles à se formaliser afin de bénéficier desdites mesures, avec 7370 bénéficiaires.

La mise en œuvre de cette mesure a donc été un point qui nous a permis en pleine crise du Covid de favoriser le passage de l'informel au formel et de mettre en relief l'intérêt de se formaliser.

En effet, il était important de rappeler au secteur informel l'intérêt de la formalisation qui ouvre l'accès aux mesures d'accompagnement financées par le segment formel à jour des charges fiscales.

Cette faiblesse a également été observée dans le cadre du bénéfice du guichet de refinancement auprès des banques, éligibles aux entreprises formelles et à jour de leurs cotisations et charges fiscales. La aussi le Gouvernement a mis en place des mécanismes pour encourager la formalisation de ces entreprises afin qu'elles puissent bénéficier de cette mesure.

Il en est de même des travailleurs informels non déclarés aux caisses de protection sociale qui n'ont pas pu avoir accès à la prise en charge des soins.

Face à la fragilisation des travailleurs et surtout du secteur informel, et pour garantir **la durabilité des entreprises**, le Gabon a décidé du maintien de toutes **ces mesures d'accompagnement alors même que nous avons amorcé la phase d'allègement des mesures de confinement** avec la reprise de certains commerces, incluant les hôtels, les restaurants, la réouverture progressive des établissements scolaires et universitaires aux classes d'examen, la réouverture progressive des frontières aériennes dans le strict respect des gestes barrières. Un guide employeur établi à partir du Guide international du BIT a été adopté et adapté à chaque secteur économique avec un dialogue soutenu entre partenaires sociaux.

D'autres mesures sont envisagées et font actuellement l'objet d'une réflexion entre l'administration et les partenaires sociaux, notamment sur les aspects suivants :

- mise en place d'une véritable politique favorisant le passage de l'informel au formel en offrant des mesures attractives, dont l'accès à la retraite, à la couverture médicale, ceci afin de favoriser l'accès aux soins mais également aux mesures de soutien économique ;
- création des caisses de chômage ;
- structuration du secteur informel avec des plans de croissance ; et l'identification des secteurs prospères et de croissance face aux défis de lutte contre la Covid, exemple les secteurs du transport, de la digitalisation, de l'informatique, des télécommunications face aux défis du télétravail et des visio conférences ;
- structuration et renforcement du secteur industriel et semi industriel, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la transformation alimentaire pour réduire la dépendance alimentaire ;
- soutien aux secteurs les plus impactés par la crise sanitaire, éducation, formation, hôtellerie, transport, restauration ;
- Favoriser le commerce interafricain et créer des corridors alimentaires, énergétiques, de transport ;

L'Afrique doit profiter de l'opportunité de cette crise afin de construire un véritable tissu de solidarité et concrétiser les échanges entre nos pays aussi bien dans le domaine de la recherche médicale sanitaire et médical pour renforcer notre capacité sanitaire, dans les domaines économique, énergétique, agricole, d'échanges commerciaux en vue de permettre et de garantir la réduction de la dépendance aux grandes nations étrangères.